

## **AU CONSEIL COMMUNAL DE LUCENS**

### **Préavis municipal concernant le plan de fermeture des bâtiments communaux**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Suite à la réfection du bâtiment du Collège des Vaux, la Municipalité avait décidé de revoir le système de fermeture des bâtiments communaux.

En 2002, la Municipalité équipe le bâtiment du Collège des Vaux d'une installation de fermeture KABA ELOSTAR et, en 2003, la nouvelle salle de sport est également équipée du même système de fermeture.

Cette combinaison permet une nouvelle gestion de la fermeture des bâtiments communaux, actuellement adoptée par de plus en plus de communes.

#### **Comment fonctionne ce système :**

- Chaque clé est programmée en fonction des besoins des utilisateurs.
- Chaque clé possède une puce électronique qui est programmée selon le bâtiment et le nombre d'accès internes pour les utilisateurs.
- Elle est mise à disposition des utilisateurs par l'administration communale contre paiement de fr. 50.-- (caution).
- En cas d'annonce de perte de la clé, l'accès au bâtiment est annulé par un programme électronique qui supprime les fonctions contenues dans la puce électronique de la clé.

#### **Avantages pour le personnel qui s'occupe de l'entretien des bâtiments :**

- Une seule clé peut suffire pour l'accès à tous les bâtiments.
- Une simplification importante et un coût plus faible.

#### **En décembre 2003 un nouveau préavis demande le même système de fermeture pour les bâtiments suivant :**

Grande salle et anciennes salles de gym, ancien collège de l'Hôtel de Ville, et le bâtiment Hôtel de ville.

Depuis 3 ans ce système de fermeture actuellement en fonction dans ces différents bâtiments, nous donne entière satisfaction. En 2003 il ne nous paraissait pas nécessaire d'équiper tous les bâtiments communaux de cette manière, mais l'expérience nous démontre le contraire et il est absolument indispensable que l'ensemble des bâtiments fonctionne de la même manière.

Ce nouveau préavis est nécessaire pour la mise en place du système Kaba Elostar et Kaba Star, dans les bâtiments et locaux suivants : Voirie, Service du feu, Déchetterie, Refuge, Terrains de sport, Passade, Morgue, Abri militaire et Protection civile.

En ce qui concerne les WC publics, ce bâtiment sera également équipé d'un système de fermeture automatique, par une horloge et des gâches électriques.

Toute la gestion des clés pour l'ensemble des bâtiments communaux sera gérée par le service de la bourse communale.

**Coût pour la conception de ce schéma.**

1. Bâtiment voirie	fr.	6'120.-
2. Déchetterie	fr.	3'024.-
3. Terrains de sports	fr.	310.-
4. Passade	fr.	366.-
5. WC publics, Broyevision	fr.	1'969.-
6. Refuge	fr.	1'960.-
7. Morgue	fr.	2'819.-
8. Service du feu	fr.	4'361.-
9. Abri militaire	fr.	2'550.-
10. Protection civile	fr.	1'595.-
11. Fermetures automatiques des portes WC	fr.	2'000.-
12. Divers et imprévus	fr.	2'926.-
<b>TOTAL</b>	<b>fr.</b>	<b>30'000.-</b>

En conclusion, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir adopter les résolutions suivantes :

Le conseil communal de Lucens,

Vu le préavis municipal N° 17/2006

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,  
Où le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**Décide**

1. **d'autoriser la Municipalité à installer un système de fermeture à clés pour les bâtiments communaux pour un montant de fr. 30'000.-**
2. **d'autoriser la Municipalité à prélever le montant de fr. 30'000.- sur le fond de réserve générale no 9282.0, s'élevant à ce jour à fr. 547'175.35.**

Le municipal responsable : Gérard Gonthier.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 3 octobre 2006.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

**Le Syndic :**

**La Secrétaire :**

**E. Berger**

**C.-L. Cruchet**